

Déneigement critiqué, Marchand le défend

Claude Villeneuve croit que la Ville a été surprise

Le Journal de Québec · 28 nov. 2023 · 20 · TAÏEB MOALLA

Alors qu'une vingtaine de centimètres de neige sont tombés sur Québec hier en seulement quelques heures, le maire de Québec, Bruno Marchand, s'est porté à la défense des opérations de déneigement critiquées par l'opposition officielle.

« Ça circule assez mal. Les voies sont réduites à plusieurs endroits et il y a beaucoup de trottoirs qui n'ont pas été déneigés », a regretté Claude Villeneuve, chef de l'opposition, hier en fin de matinée.

Ce dernier a donné l'exemple de la rue Saint-Jean où les trottoirs n'avaient apparemment toujours pas été déneigés en milieu de matinée.

Il a également évoqué le fait que la piste cyclable sur le chemin Sainte-Foy ait été déneigée avant même le trottoir. Cela aurait forcé les piétons à marcher dans la piste cyclable.

SURPRISE ?

« On dirait que la Ville a été prise par surprise par cette averse-là, a déploré M. Villeneuve. Manifestement, on avait l'information, mais les équipes n'ont pas réussi à faire le travail avant l'heure de pointe. »

De son côté, le maire de Québec, Bruno Marchand, a réagi en signalant que « cette neige est tombée pendant l'heure de pointe [matinale] de façon très dense, très mouillée, très importante. Ça a eu de l'impact. Ça a ralenti la circulation partout. Ça reste l'hiver ».

D'après lui, « [les] équipes travaillent bien. On va voir ce qu'on peut apprendre. Il y a de bien belles choses qui ont été faites aujourd'hui. On va améliorer tout ce qu'on n'a pas bien fait ».

NEIGE LOURDE

François Moisan, porte-parole de la Ville, a expliqué que la neige a commencé à tomber vers 2 h du matin, mais que les « opérations étaient plus complexes » parce que la neige était lourde et qu'elle s'est poursuivie durant l'heure de pointe, ce qui a ralenti les opérations.

Sans pouvoir donner le portrait précis du déneigement sur telle ou telle rue, M. Moisan a toutefois ajouté que « la majorité des opérations se sont extrêmement bien déroulées dans des circonstances qui n'étaient pas faciles ».

– Avec la collaboration de Gabriel Côté

Pelleter votre neige dans la rue peut vous coûter cher!

Par Émilie Pelletier, Le Soleil

|28 novembre 2023

Si vous étiez tentés de pousser votre neige sur la chaussée, ravisez-vous! (Frédéric Matte/Le Soleil)

Avec le retour de la neige, une pluie d'amendes. Chaque année, de plus en plus de fautifs se font prendre à jeter leur neige sur la chaussée publique à Québec. Un geste qui, bien qu'il semble banal, peut coûter cher.

En 2022, le nombre de constats d'infraction émis à Québec pour avoir déposé ou jeté de la neige dans la rue ou permis de le faire a atteint un record vieux au moins des cinq dernières années.

Avec 335 amendes, jamais la Ville de Québec n'avait autant sévi envers des contrevenants depuis 2018, selon une compilation réalisée à la demande du *Soleil* en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Le règlement municipal «sur le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux relativement à ce dépôt» interdit tout citoyen de pousser sa neige ou sa glace sur la voie publique et le trottoir. Ceux qui y contreviennent s'exposent à des amendes variant entre 150 \$ et 1000 \$.

Un permis de déneigement peut cependant être délivré pour disposer de la neige en bordure de la rue «avant le passage des équipes d'entretien, sous certaines conditions.» Les entrepreneurs privés sont tenus de se soumettre aux mêmes règles.

Le règlement municipal interdit aux citoyens de pousser leur neige sur la voie publique sous peine d'amende. (Yan Doublet/Le Soleil)

Cet hiver vient à peine de commencer que l'on dénombre déjà en date du 1er novembre plus de 280 constats signifiés en 2023, lors des premiers mois de l'année.

C'est nettement plus que par les années passées, alors que Québec punissait en moyenne moins de 200 fautifs annuellement, entre 2018 et 2021.

Dénonciations et inspections

Cette augmentation n'est pas nécessairement liée à une surveillance plus accrue par les employés municipaux des coups de pelle et des jets de souffleuse dirigés vers la rue dans les différents secteurs de la ville. Québec peine d'ailleurs à déceler une tendance dans certains quartiers qui pourraient être jugés plus problématiques que d'autres, bien qu'elle dise exercer un contrôle «serré».

«Le nombre de constats est en partie relié à la quantité de neige reçue et qui reste au sol chaque saison. Par exemple, l'hiver dernier en raison des températures froides, la neige a très peu fondu pendant l'hiver et il en restait davantage au sol au printemps. Les gens ont peut-être été davantage tentés de libérer leur terrain en poussant la neige sur la chaussée», avance le porte-parole Jean-Pascal Lavoie.

Cet hiver vient à peine de commencer que l'on dénombre déjà en date du 1er novembre plus de 280 constats signifiés en 2023, lors des premiers mois de l'année. (Frédéric Matte/Le Soleil)

Les voisins qui dénoncent de telles infractions, plus ou moins nombreux chaque année, peuvent également expliquer en partie les variations du nombre d'infractions d'année en année, pointe-t-il. «Un signalement peut être fait lors des tournées d'inspection pour le déneigement, par un employé de la Ville ou par un citoyen via le 311.»

Alors que s'entame la saison de déneigement, la Ville de Québec rappelle que le fait de se débarrasser de la neige des terrains privés sur la chaussée illégalement peut faire augmenter jusqu'à 30 % le volume de neige à ramasser sur la voie publique. Sans compter que les travailleurs affectés au déneigement doivent recommencer le travail déjà effectué pour gratter les andains.

Nombre de constats d'infraction émis dans la ville de Québec pour avoir déposé ou jeté de la neige dans la rue ou permis de le faire entre le 1er janvier 2018 et le 31 octobre 2023*

- **2018:** 175
- **2019:** 234
- **2020:** 132
- **2021:** 242
- **2022:** 335
- **2023:** 281